



FLASH INFO

2^{ème} Trimestre 2019.

Agenda

Prenez note 

- 8 mai 19 : Cérémonie du souvenir
- 21 mai 19: Relevé des compteurs d'eau
- 25 mai 19 : Brocante
- 26 mai 19 : Elections Européennes
- 29 juin 19 : Trail de l'Abbaye de St Martin aux Bois
- 30 juin 19 : Repas Communal
- 7 juillet 19 : Les Estivals

Le secrétariat de mairie sera fermé du 12 au 22 avril 2019 inclus.

En cas de besoin vous pourrez contacter :

- Mr LEBRUN Alain
06.82.71.87.60,
- Mme SALLA Marie-Flavie
06.18.91.36.15,
- Mr THIOU Bernard
03.44.51.31.90.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Permanences de la Mairie :

Lundi et vendredi de

14 h 00 à 18 h 00

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

03.44.51.03.55

saint-martin60@wanadoo.fr

<http://www.mairie-saint-martin-aux-bois.fr>

Permanence du Maire :

Le vendredi à partir de 18 h 00 ou sur rendez vous.(06.82.71.87.60)

Horaires de la bibliothèque :

Mardi et vendredi de

17h00 à 18h30.

Restaurant de l'Abbaye :

Restaurant, traiteur, réceptions

Ouvert tous les midis

Et le soir : vendredi, samedi

Contacteur Mr HAUTECLOCHE Christian

03.44.50.61.24 ou 06.98.51.09.16.

EN CAS D'URGENCES

- **POMPIERS DE Maignelay** le 03.44.51.54.30 ou 18, S.A.M.U. le 15
- **GENDARMERIE DE Maignelay** le 03.44.51.55.17 ou 17
 - **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)
 - **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
 - **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : **3237** .

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019

Le Conseil Municipal a validé :

Le Compte Administratif 2018, qui est le résultat de l'activité 2018.

Pour le budget de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 198 874,50 € et les dépenses à 171 507,31€. Soit un excédent de 27 367,19 €

Pour les investissements, les dépenses s'élèvent à 105 084,20 € et les recettes à 142 649,81 € soit un excédent de 37 565,61 €

Concernant le budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal a décidé, une nouvelle fois, de ne pas augmenter la fiscalité locale pour cette année afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Il en résulte :

- Taxe d'habitation: 7,62 %
- Taxe Foncière Bâtie : 17,63 %
- Taxe Foncière non bâtie : 45,65 %

Le budget de fonctionnement s'établit à : 441 024,20 €

La section d'investissements s'établit à : 1 054 230,17 €

Les principaux investissements 2019, sous réserve de l'obtention des subventions, seront :

- Restauration des 7 baies de l'abbaye
- Aménagement des bâtiments techniques et du parking
- Réfection des trottoirs

INFORMATIONS

RECENSEMENT:

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter au secrétariat de la mairie avec le Livret de Famille.

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 :

Les familles pourront faire admettre leur enfant né en 2016 (en petite section) et 2017 (en toute petite section, sous condition de places disponibles) sur rendez-vous aux dates suivantes :

Lundi 20 mai	16h40 - 18h10
Mardi 21 mai	16h40 - 18h10
Jeudi 23 mai	8h45 à 17h00
Vendredi 24 mai	16h40 - 18h10
Lundi 27 mai	16h40 - 18h10

La prise de rendez-vous se fera :

- Directement à l'école auprès du directeur.
- Par téléphone au 03 44 5114 35.

Lors du rendez-vous, veuillez-vous munir :

- Du certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Du livret de famille
- Du carnet de santé ou d'un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccins obligatoires.
- 2 photos d'identité

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS DE MAIGNELAY-MONTIGNY :

ETE 2019:

Du 8 juillet au 23 août 2019

Juillet :

Accessible à partir du moment où votre enfant est scolarisé, l'accueil de loisirs de Maignelay-Montigny fonctionne du lundi 08 juillet au vendredi 02 août entre 7h00 et 19h00 avec possibilité de restauration le midi.

Du 08 au 12 juillet, un mini-camp sous tentes à Hirson dans l'Aisne à la base Thiérache Sport Nature est proposé aux enfants des écoles primaires et aux 6ème! Tarif 71€ pour la semaine complète. Attention nombre de places limitées.

Les enfants qui restent sur place sont répartis en groupes d'âge et pourront participer à de nombreux grands jeux, veillées ainsi qu'à une sortie par semaine (Paris, Accrobranches...)!

Ados :

Pour les Ados (collégiens et lycées) le club Ados plantera ses tentes dans le Morbihan ! Plus précisément à Larmor Plage près de Lorient du lundi 08 au vendredi 19 juillet.

Les trajets aller/retour se feront en bus au départ du parking des cars de Maignelay-Montigny.

Au programme : randonnée palmée, Waveski, Char à voile, sauvetage côtier. Ces activités seront encadrées par un intervenant professionnel.

Une journée exceptionnelle aura lieu à WEST WAKE PARK où nous ferons du téléski nautique, ainsi qu'une visite de Lorient ! Le reste des activités et veillées sera animé par notre équipe.

Nous préparerons nous-même nos repas !

Revenu net imposable du dernier avis	Inférieur à 11 000 €	11 001 à 21 000€	21 001 € à 31 000 €	31 001 € à 41 000 €	41 001 € et plus
Tarif du séjour	195 €	235 €	265 €	300 €	350 €

Août :

L'accueil de loisirs est également ouvert du 05 au 23 août, entre 08h00 et 18h00, il n'y a pas de cantine mais il est possible d'apporter son repas le midi.

En août, une nouvelle équipe accueille votre enfant, mais le principe est le même ! De nombreuses animations, veillées ainsi que des sorties (Center Parcs...) sont au programme !

Renseignements, tarifs et inscriptions directement dans nos locaux à côté de l'école maternelle (Rue Antoine Marminia), par téléphone : 03.44.78.89.16 ou par mail jeunesse@maignelay-montigny.fr

ENVIRONNEMENT :

Le ramassage des déchets verts reprendra le 10 avril jusqu'au 24 juillet, puis du 04 septembre au 23 octobre. Pas de ramassage au mois d'août.

La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par semaine. Les sacs réutilisables au logo du Plateau Picard sont à retirer en mairie. Ils sont les seuls acceptés. Sont concernées les tontes et les petites tailles de haies.

En aucun cas les tas de broussailles ou de grosses branches déposées sur le trottoir à même le sol ne seront pas ramassés.

Nous vous rappelons que les poubelles (déchets ménagers) et les sacs (déchets verts) doivent être impérativement sortis la veille au soir du ramassage pour éviter les mauvaises odeurs sur la voie publique et ne pas être déposés sur les pelouses de la commune.

Rappel du jour des ramassages : le mercredi matin les déchets verts, le vendredi matin les déchets ménagers.

▪ **Horaires de la déchetterie de Maignelay**

	en été (mars à octobre)	
Lundi	-	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	-	14h - 18h
Jeudi	-	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h

Il est rappelé qu'il est formellement interdit, sous peine d'amende, de déposer des déchets aux abords des containers de tri sélectif.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne fasse pas leurs besoins sur les trottoirs.

CEREMONIES ET MANIFESTATIONS

- **Mercredi 8 mai 19** : La cérémonie du souvenir du 08 mai 1945 aura lieu à 9h00, rendez-vous à 8h45 devant la mairie pour le recueillement et dépôt de gerbes de fleurs au monument aux morts, puis au cimetière. Retour à la salle communale pour le pot de l'amitié
- **Samedi 25 mai 19** : **Brocante à St Martin aux Bois**, organisée par l'Association Familiale et Rurale sur la place communale de 7h00 à 18h00, les inscriptions et renseignements auprès de Mme Chambrelant au 06.59.18.28.31.



11èmes ROUTES DU VEXIN CLASSIC

75 voitures anciennes, des années 1960 à 80, venues de toutes les régions de France, de Belgique et de Suisse, traverseront en début d'après-midi

notre commune par la D73, venant de Montiers et se dirigeant vers Vaumont. Organisée avec le concours du Conseil Départemental, cette randonnée les mènera ensuite à la découverte de l'est du département.

Les 11èmes ROUTES DU VEXIN CLASSIC ne sont en aucun cas une épreuve de vitesse, le but de l'exercice sera, pour les participants, de respecter un itinéraire présenté sous des formes variées et ludiques, ...et pas toujours évidentes ! N'hésitez pas à saluer le passage des équipages, et à prendre des photos de ce véritable musée roulant.

- **Samedi 29 juin 19 :**

«Trail de l'Abbaye de St Martin aux Bois». Courses pédestres au départ de la Rue des Bois de St Martin aux Bois. Pour une distance de 8 km et 16 km, parcours en sous-bois et plaine, **inscriptions 10 € à partir de 16h30** récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie, pour tous renseignements contacter **Thiou Ludovic au 06.82.51.13.50.**

- **Dimanche 30 juin 19 : Fête communale.**

Comme les années précédentes, la commune vous invite au repas champêtre gratuit pour les habitants de St Martin aux bois, à 12H00 sur la place. Moment de convivialité, ce repas sera accompagné d'une animation, de musique, de structures gonflables, pour le bonheur de chacun petits ou grands.

Un flash infos vous sera communiqué au mois de mai pour les inscriptions.

- **Dimanche 07 juillet 19:** Ouverture des Estivals à l'Abbaye.

Entrée Gratuite

21 et 22
Septembre
2019

Samedi 14h-20h
Dimanche 10h-18h

La Mairie et le Comité des Fêtes
de Saint Martin aux Bois (60).
Vous invitent à la
**Médiévale de
l'Abbaye**

Marché Médiéval et Artisanal
Campements Médiévaux 14^e et 15^e siècle,
Combats en armure, Tournois d'Archerie,
Démonstrations de forge, tissage, etc...

Banquet le soir
à 20h avec animations :
sur réservation au 06 34 40 74 03

FB ; La Médiévale de l'Abbaye de Saint Martin aux Bois

Afin de préparer cet événement, nous organisons une réunion préparatoire le samedi 11 mai 2019 à 10h00 à la salle communale.

Toutes celles et tous ceux qui souhaitent être bénévoles pour nous aider à la préparation et à la tenue de cette initiative seront les bienvenus.

CA S'EST PASSE A ST MARTIN

ANIMATIONS SPECTACLE

Le 28 mars dernier une troupe s'est installée sur la place de la commune pour présenter des animations et un spectacle devant une cinquantaine d'enfants et d'adultes. Merci au Comité des Fêtes d'avoir organisé cette initiative et pris en charge financièrement afin d'assurer la gratuité pour tous.



CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS

(Marie flavie SALLA)

La campagne de stérilisation des chats est terminée, à ce jour 39 chats ont été tatoué, stérilisé et relâché sur le territoire de St Martin aux bois et 51 chatons ont été placé à la SPA, à l'association « Animaux sans toit » avec qui j'avais une adhésion, mais aussi chez des particuliers. J'ai démarré cette campagne en novembre 2017, le coût de celle-ci est de **1974,85 €**.

J'aimerais **sensibiliser les habitants**, car cette campagne a pris du temps, aujourd'hui tous les chats errants sont stérilisés mais les propriétaires d'animaux se doivent de faire le nécessaire pour stériliser et identifier les leurs. Depuis le 1^{er} janvier 2015 celles-ci sont obligatoires, même pour les chiens, cette opération devra être faite aux 6 mois de l'animal et sera à la charge de l'acheteur ou adoptant.

Les animaux de compagnie sont des animaux dont l'homme a la garde, notamment dans son foyer, et qui sont détenus pour son agrément. Le Code rural impose des règles, portant sur le bien-être et la sécurité, notamment sanitaire, de l'animal, être sensible (article L. 214-1 du Code rural et de la pêche maritime, CRPM, et article 515-14 du Code civil). L'abandon d'un animal constitue un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende (article 521-1 du Code pénal).

Je remercie fortement la clinique vétérinaire de St Just en Chaussée avec qui j'avais une convention, merci aussi à tout le personnel de la clinique, merci à l'association, mais aussi un grand merci aux habitants qui ont participé et aidé parfois financièrement ou bénévolement à la capture et stérilisation. Merci aussi, pour ceux qui les nourrissent afin d'éviter la propagation de maladies car maintenir les chats dans un état sanitaire satisfaisant réduit les risques sanitaires car des animaux affaiblis par manque de nourriture et d'eau vont inévitablement déclarer et propager des maladies. Et cela évite aussi l'éventration des poubelles et intrusion chez les particuliers.

Merci de respecter ces règles de vie et les lois, afin de ne pas subir une nouvelle fois la prolifération des chats.

11 millions de chats errants ! 100.000 animaux abandonnés par an !

1 couple de chats + 5 ans = 15 552 descendants !